

DROIT A UN REGARD HUMAIN DANS LES DECISIONS PRISES AUTOMATIQUEMENT

Lorsque, en tant qu'assureur ou prêteur, nous prenons une décision sur base d'un traitement automatisé, susceptible de vous affecter de manière significative, nous vous informerons de l'existence, de la logique, de l'importance et des conséquences attendues de ce traitement. Ces informations seront concrètes et pratiques, afin que vous puissiez avoir une idée claire des conséquences possibles.

Si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat du processus, vous avez la possibilité de contacter l'un de nos collaborateurs pour nous faire part de votre désaccord, et demander un nouvel examen de la décision.

La divulgation de la logique du processus décisionnel automatisé ne doit toutefois pas porter atteinte aux informations sensibles de l'entreprise ou à la propriété intellectuelle du logiciel et des algorithmes sous-jacents.

Afin de garantir un service rapide et efficace, bon nombre de nos processus opérationnels sont automatisés. Toutefois, il s'agit ici d'une automatisation purement « auxiliaire », sans impact significatif sur vous en tant qu'individu.

Dans tous les autres cas, nous garantissons toujours une intervention humaine significative. Nous continuons aussi à automatiser davantage notre détection de fraude dans le but d'améliorer le coût des sinistres et d'offrir des primes plus équitables à nos clients. Compte tenu de l'importance d'un tel traitement pour vous en tant qu'individu, nous garantissons toujours une intervention humaine significative. Il en va de même pour la surveillance de notre portefeuille d'assurances ; il s'agit de traitements effectués afin de contrôler, de maintenir et, le cas échéant, de rétablir l'équilibre technique et financier du produit, de la branche d'assurance ou de l'entreprise d'assurance elle-même.

Vous trouverez ci-après des informations plus détaillées sur nos processus impliquant une décision automatisée.

ANNEXE À LA POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DE P&V ASSURANCES CV DÉCISIONS AUTOMATIQUES

Le Groupe P&V propose des contrats d'assurance via plusieurs marques, labels et canaux de distribution. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter la rubrique [Politique de protection de la vie privée | P&V Assurances - P&V](#)

Pour mieux adapter nos services aux besoins sociaux en constante évolution, nous avons choisi de digitaliser entièrement certains processus liés à la conclusion, à la gestion et à l'exécution des contrats d'assurance, et de vous proposer une décision automatisée. Le cas échéant, vous en serez informé(e) au préalable.

Voici un aperçu de notre offre digitalisée numérisée et de la logique qui la sous-tend.

Mobilité Véhicules à moteur

Calcul du tarif et souscription P&V Assurance Auto

Nous mettons à disposition un outil de simulation pour notre assurance automobile P&V, commercialisée sous différentes dénominations commerciales par notre partenaire « Volkswagen D'leteren Finance » :

- « Audi insurance » : assurance auto P&V pour les véhicules de marque Audi ;
- « Audi Plus » : assurance auto P&V pour les véhicules d'occasion de marque Audi ;
- « Cupra Insurance » : assurance auto P&V pour les véhicules de marque Cupra ;
- « Myway Insurance » : assurance auto P&V pour les véhicules d'occasion certifiés de marque My Way ;
- « Volkswagen Insurance » : assurance auto P&V pour les véhicules de marque Volkswagen ;
- « Seat Insurance » : assurance automobile P&V pour les véhicules de marque Seat ;
- « Skoda Insurance » : assurance automobile P&V pour les véhicules de marque Skoda ;

L'outil de simulation que nous mettons à votre disposition a pour but de calculer rapidement en ligne, le coût de votre assurance sur la base de différents facteurs, à savoir :

- . l'âge du conducteur
- . le type de véhicule
- . l'historique des sinistres
- . le nombre de kilomètres parcourus habituellement sur 1 an
- . le lieu de résidence
- . le type de couvertures choisi.

La simulation permet de modéliser les risques et de déterminer la prime qu'un assuré doit payer pour se protéger contre ces risques.

Votre proposition personnalisée pour la souscription d'une assurance auto chez P&V sous l'une des dénominations commerciales susmentionnées est le résultat des données que vous avez introduites dans l'outil de simulation.

▪ **Acceptation du preneur d'assurance**

Afin d'évaluer si nous pouvons de vous proposer une assurance, nous tenons compte d'un certain nombre de critères généraux liés à la personne du preneur d'assurance :

- . le lieu de résidence principal
- . l'âge ;
- . la capacité (ou l'incapacité) d'agir ;
- . d'autres critères découlant de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, des embargos et de la prévention de la fraude

▪ **Acceptation du risque à assurer et détermination de la prime**

D'autres critères jouent également un rôle dans la décision automatique, notamment pour déterminer les risques contre lesquels nous couvrons le client (critères d'acceptation) et à quel tarif (critères de tarification).

Nous utilisons ces critères pour trouver un équilibre entre le montant de la prime que vous payez et celui des dommages que nous prévoyons.

▪ **Droit à une intervention humaine**

Si vous avez encore des questions pendant ou après le processus de simulation, ou si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat, vous pouvez contacter l'un de nos collaborateurs du Contact center via les coordonnées ci-dessous :

- "Audi insurance": <https://www.audi-insurance.be/fr/contact-aide>
- "Cupra Insurance": <https://www.cupra-insurance.be/fr/contact-aide>
- "Audi Plus": <https://www.audiapprovedplus-insurance.be/fr/contact-aide>
- "Myway Insurance": <https://www.myway-insurance.be/fr/contact-aide>
- "Volkswagen Insurance": <https://www.volkswagen-insurance.be/fr/contact-aide>
- "Seat Insurance": <https://www.seat-insurance.be/fr/contact-aide>
- "Skoda Insurance": <https://www.skoda-insurance.be/fr/contact-aide>